

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, et le 26 Septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 20/09/2017

Secrétaire: BARNIER Alain

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGIH Martine, LOVET Céline, MOLLARD André.

Absents excusés : LANDO Thierry, MOCELLIN Yves, MUGERIN Alice.

OUVERTURE DE SÉANCE

POINT À RAJOUTER À L'ORDRE DU JOUR : Demande de subvention (Association pour le don de sang bénévole du canton de Montmélian).

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.
- Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC).
- Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

COMMISSION DES TRAVAUX

La commission des travaux a fait le tour de la commune le 23/09/2017 pour faire le point des travaux à effectuer dans les différents hameaux :

- Reprise du profil en long et travers sur le chemin des Chaudannes au Chef-Lieu.
- Prévoir la réfection de la route de Galloux
- Problème de cunette rue de la croisette à solutionner

Le chantier de la lagune a débuté fin août 2017 et doit se terminer fin décembre 2017. Les travaux se déroulent dans de bonnes conditions. Une partie de la terre est transportée pour remblayer le parcours santé qui sera situé à côté du parking du lac de Ste-Hélène à la sortie du Chef-Lieu, et cheminera en bordure du ruisseau d'écoulement des eaux du marais en direction du Pognient.

Une visite d'un parcours santé installé à Flaine (74) par la société Proludic est prévue le 11/10/2017.

Le dossier de déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement du carrefour de Vers-Le Bois doit prochainement être envoyé à M. Le Préfet.

Des tests à la fumée pour détecter les mauvais raccordements des eaux pluviales sur le réseau des eaux usées ont été effectués en juin 2017 par la société SAFEGE. Une réunion explicative a eu lieu en mairie le 19/09/2017 avec les propriétaires concernés. Mme Le Maire leur demande de mettre en conformité leur branchement avant le 31/12/2017 en faisant effectuer les travaux par une entreprise de leur choix ou par leur propre moyen.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- La commission environnement va contacter des organismes (La FREDON entre autres) pour avoir des conseils, des aides éventuellement afin d'envisager un plan de désherbage.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme

- 1 permis de construire pour une maison individuelle, au Pichat, au nom de M. DESIRE François, accordé le 25/07/2017.
- 1 permis de construire pour la transformation d'un hangar en débarras, abris bois et parking, au Pichat, au nom de Mme BORDENAVE Michèle, accordé le 24/07/2017.
- 1 permis de construire pour une maison individuelle, à Grange-Maréchal, au nom de M. TESCARI Laurent, accordé le 22/08/2017.
- 1 permis de construire pour une maison individuelle, à Grange-Maréchal, au nom de M. MICHELLAND Antony, accordé le 26/09/2017.
- 1 permis de construire pour une maison individuelle, à Grange-Maréchal, au nom de M. BESIA Mickaël, accordé le 26/09/2017.
- 1 déclaration de travaux pour une piscine, au nom de M. VARIN Stéphane, Chef-Lieu, accordée le 26/09/2017.
- 1 déclaration de travaux pour la construction d'une pergola, au nom de Mme VULLIERME Annie, Montmeillerat, accordée le 22/08/2017.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au nom de la SCI SAHELAC, Chef-Lieu, accordée le 04/08/2017.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection du toit de la grange, au nom de Mme CARRET Lucienne, accordée le 05/09/2017.
- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une clôture et d'un portail, au nom de M. ROUX Gilles, Grange-Maréchal, refusée le 12/09/2017.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

La commission s'est réunie le 20/09/2017 pour choisir le colis de Noël des anciens. Il convient de réfléchir afin de trouver une animation pour le repas des anciens du 20/01/2018. Le Noël des enfants se déroulera le 17/12/2017 à la salle polyvalente de Ste-Hélène-du-Lac. L'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 29/09/2017 à 19 h en mairie. L'association de la Pêche demande un local à la mairie

2- CONVENTION AVEC L'AREA POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE RÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION SUR OUVRAGE D'ART

Mme Le Maire donne lecture de la convention à signer avec la société des autoroutes Rhône-Alpes - AREA pour la gestion et l'entretien de rétablissement de communication sur ouvrage d'art.

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques financières et administratives relatives à la remise puis à l'entretien du pont de Galloux permettant le franchissement de l'A43.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme Le Maire à signer la convention citée ci-dessus avec la société des autoroutes Rhône-Alpes - AREA.

3- CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ THD73 POUR AUTORISATION DE TRAVAUX DE DROITS D'USAGE ET DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Mme Le Maire donne lecture de la convention à signer avec la société THD73 pour l'autorisation de travaux, de droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques (fibre optique).

Mme Le Maire rappelle les gros problèmes de débit internet sur la commune pour les lignes raccordées au central téléphonique du Chef-Lieu. De nombreux habitants se sont plaints de ce faible débit, avec même aucun débit quelques fois.

C'est un problème de saturation de réseau car le central mis en place par le Conseil Départemental de la Savoie en 2010 est raccordé en fils cuivre.

Le plan numérique de la Savoie initié par le Département prévoit un raccordement en fibre optique des centraux téléphoniques dits NRAZO, ce qui est le cas de celui de Ste-Hélène-du-Lac. Le département de la Savoie a conclu une délégation de service public avec la société THD73 qui doit déployer la fibre optique. Les travaux de raccordement vont augmenter le débit du central téléphonique et doivent se terminer à la fin de l'année 2017.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune autorise THD73 à occuper un emplacement de 5 m² derrière le garage communal afin de lui permettre d'implanter les équipements suivants : fourreaux pour câble optique et câble d'alimentation électrique, une armoire, génie civil, une chambre permettant le tirage du câble LAT, boîtes de dérivations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme Le Maire à signer la convention citée ci-dessus avec la société THD73.

4- ADMISSION EN NON VALEUR

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que des titres de recettes concernant la cantine, garderie et Temps d'activités périscolaires restent impayés :

- 2 titres année 2015 pour un montant de 121.00 € (cantine)
- 6 titres année 2016 pour un montant de 490.00 € (cantine).

Elle précise que ces sommes ont été effacées pour cause de surendettement et de décision d'effacement des dettes. Il convient donc maintenant d'annuler cette créance irrécouvrable en établissant 1 mandat au compte 6542.

Constatant que cette créance est irrécouvrable, le Conseil Municipal charge Mme le Maire d'établir un mandat de 611.00 € au budget communal.

5- DEMANDE DE SUBVENTION (Association de l'accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie)

Mme Le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association de l'accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie.

Une accorderie vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales et de nationalités différents.

Le but d'une accorderie est l'échange de services entre les différents accordeurs (bricolage, cuisine, travaux d'entretien, jardinage, transport, informatique, garde d'animaux....).

Une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- vote une subvention de 100 € à l'association de l'accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie.
- demande à l'association de prévoir une réunion avec les habitants de la commune.
- autorise Mme Le Maire à effectuer le mandat concernant le versement de cette subvention.

6- DEMANDE DE SUBVENTION (Association pour le don de sang bénévole du canton de Montmélian)

Mme Le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote une subvention de 100 € à l'association pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian et autorise Mme Le Maire à effectuer le mandat concernant le versement de cette subvention.

7- CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DANS L'AFFAIRE COMMUNE - JUVENTIN SCI SAHELAC

Considérant que le 03/01/2017, Mme Le Maire a transmis à M. Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Chambéry, un procès-verbal de constat d'infractions au permis de construire et aux dispositions du code de l'Urbanisme (travaux réalisés sans autorisation) à l'encontre de SCI SAHELAC et Mme JUVENTIN Danielle.

Considérant qu'à la suite de cette transmission, M. Le Procureur de la République a décidé d'engager des poursuites et de convoquer les parties concernées à l'audience du tribunal correctionnel de Chambéry, le 01 Février 2018.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de se constituer partie civile dans cette affaire.

Considérant qu'il appartient par suite au conseil municipal d'autoriser expressément et préalablement à l'audience du 01/02/2018, la constitution de partie civile de la commune de Ste-Hélène-du-Lac dans l'instance pénale destinée à réprimer les infractions dans la présente affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise Mme Le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune de Ste-Hélène-du-Lac dans le cadre des poursuites engagées à l'encontre de M. JUVENTIN, de Mme VIOUX et de la SCI SAHELAC.
- Désigne Me PONCIN Frédéric, avocat, domicilié 7 place Firmin 38016 Grenoble, pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.
- Autorise Mme Le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.

Divers :

- Affaire MALLET/COMMUNE : La décision du 17/08/2017 du juge des référés du Tribunal de Grande Instance de chambéry a été signifiée par huissier à M. et Mme MALLET. Ils sont condamnés à l'enlèvement de leur caravane, à la démolition des aménagements réalisés sur le terrain et à la remise en état naturel de la parcelle cadastrée B 1469 au lieu-dit les Ions. M. et Mme MALLET ont fait appel le 12/09/2017 à l'encontre de l'ordonnance du 17/08/2017. Me MARTER, avocat de la commune, continue à intervenir devant la Cour d'appel.

- Les jardins de Marie : Il reste à ce jour 2 parcelles à louer. Il convient de réparer la pompe à eau. Il serait bien d'organiser une fête des jardins l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Mme Le Maire.